



Clause de non concurrence pour un expatrié ...

Par Visiteur

Bonjour,
actuellement expatrié pour le compte d'une PME française en Chine (Shanghai), mon employeur m'a annoncé la fermeture rapide de nos bureaux. Etant en parallèle approché par une société concurrente pour un poste en France, je souhaiterais évaluer avec vous les dispositions liées à ma clause de non concurrence. Je suis à votre disposition pour discuter par Skype ou téléphone (décalage +6 heures avec Paris) plus en détail de mon contexte particulier.

Merci de noter le caractère extrêmement confidentiel de ces informations.

Je souhaiterais pouvoir vous communiquer le contenu de cette clause mais ne peux au vu de la restriction du nombre de caractères. J'attends votre retour pour pouvoir vous transmettre ce document. Bien cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Cette discussion est bien évidemment confidentielle et non publiée.

Je vous joins mon adresse mail:
et vous invite à me transférer les documents nécessaires.

Très cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre clause de non concurrence et celle-ci m'apparaît tout à fait valable. Elle est limitée dans le temps, dans l'espace, proportionnée à votre activité et assortie d'une contrepartie financière.

On peut arguer que la limitation dans l'espace est disproportionnée dans la mesure où elle vise tout à la fois le territoire français et le territoire chinois, mais une telle action a des chances de succès limitées qui vous place de toute façon dans une situation difficile.

Très cordialement.